



20.4738

**Motion Ettlin Erich.
Sozialpartnerschaft
vor umstrittenen Eingriffen schützen****Motion Ettlin Erich.
Protéger le partenariat social
contre des ingérences discutables***Ordnungsantrag – Motion d'ordre*

CHRONOLOGIE

STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 18.03.21 (ORDNUNGSANTRAG - MOTION D'ORDRE)

Ordnungsantrag Levrat

Zuweisung der Motion 20.4738 an die zuständige Kommission zur Vorprüfung.

Motion d'ordre Levrat

Transmettre la motion 20.4738 à la commission compétente pour examen préalable.

Levrat Christian (S, FR): Par sa motion, notre collègue Ettlin prévoit de faire prévaloir les dispositions salariales des conventions collectives de travail déclarées de force obligatoire au niveau fédéral sur les salaires minimums récemment votés par la population dans les cantons de Genève, de Neuchâtel et du Jura.

C'est une question très sensible. Elle a fait l'objet durant la dernière législature d'un débat dans notre conseil. A l'époque, il a renoncé à retenir la proposition qui émanait de notre collègue Baumann considérant que le droit des cantons à légiférer en matière de politique sociale autorisait l'introduction de salaires minimaux. Le Tribunal fédéral et le Conseil fédéral, dans sa prise de position, s'appuient sur un raisonnement similaire.

La motion Ettlin propose de limiter la prééminence du droit fédéral à la question exclusive des salaires. Il nous paraît raisonnable d'examiner cette question en commission et d'étudier en détail ce dossier. Ce serait également l'occasion de faire le point des discussions entre les partenaires sociaux sur ces questions, aussi bien sur celles de la flexibilisation du temps de travail, de la protection des salariés devant l'OIT que sur celle des salaires minimaux cantonaux, et, last but not least, d'entendre des représentants des cantons pour savoir comment ils se positionnent sur cette nouvelle proposition.

Je vous demande donc de transmettre la motion à la commission pour examen préalable, étant entendu que la CER pourrait la traiter assez rapidement.

Ettlin Erich (M-CEB, OW): Ich habe das auch schon mit Kollege Levrat angeschaut; ich bin einverstanden.

*Angenommen gemäss Ordnungsantrag Levrat**Adopté selon la motion d'ordre Levrat*

Präsident (Kuprecht Alex, Präsident): Ich darf Herrn Bundespräsident Parmelin verabschieden. Aber auch ihn entlasse ich nicht ohne ein kleines Geschenk. Ich weiss, dass er sonst gerne Rebensaft hat. Hier gibt es ein kleines Schlücklein Hopfensaft. Auch den haben Sie, das weiss ich, nicht ungern. (*Zwischenruf Bundespräsident Parmelin: Danke vielmals, merci!*) Ich wünsche Ihnen einen schönen Tag!

AB 2021 S 328 / BO 2021 E 328

